

Les églises, un patrimoine en perdition?

On recense vingt-trois églises à Lille, quinze d'entre elles sont sous la responsabilité de la ville depuis la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Le diocèse entretient huit édifices plus récents qui sont propriété de l'Église. Tour d'horizon.

Par Angélique Da Silva Dubuis | Publié le 04/09/2019



La toiture de l'église devait être refaite mais les travaux préparatoires ont révélé une usure importante de la charpente. PHOTO FLORENT MOREAU

Le doyenné de Lille, qui englobe Hellemmes, Lomme et Lezennes, est composé de douze paroisses qui possèdent chacune entre une et quatre églises. Soit un total de vingt-huit églises, auxquelles s'ajoute la cathédrale Notre-Dame-de-la-Treille. À Lille *intra muros*, on recense vingt-trois églises. Quinze d'entre elles appartiennent à la ville depuis la loi de 1905. Et huit sont propriété de l'Église et du diocèse (*).